



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Statistiques

Question écrite n° 36181

Texte de la question

M Claude Lorenzini signale a M le ministre delegue aupres du Premier ministre, charge de la fonction publique et du Plan, les ecartes apparents que comportent certaines reponses concernant les effectifs des personnels de l'Etat. S'il se refere a la reponse no 13772 (Journal officiel, Assemblee nationale, Debats parlementaires, questions, du 2 fevrier 1987), ceux-ci s'elevaient a 2 675 000 en 1980 et a 2 841 000 en 1984. S'il retient par contre les donnees de la reponse no 29903 (Journal officiel, Assemblee nationale, Debats parlementaires, questions, du 16 novembre 1987), les effectifs deviennent respectivement 2 548 964 en 1980 et 2 658 775 en 1984. Il souhaite connaitre les effectifs a retenir pour une exacte appreciation de leur evolution.

Texte de la réponse

Reponse. - Les effectifs mentionnes dans la reponse no 29903 sont ceux des agents de l'Etat (Budget general et budgets annexes) et sont issus des recensements effectues a partir de l'exploitation des fichiers de paie. Les effectifs de la fonction publique figurant dans la reponse no 13772 recouvrent un champ d'investigation plus vaste, qui concerne non seulement les agents de l'Etat (budget general et budgets annexes) mais aussi les personnels des divers etablissements publics qui emploient des agents qui, bien que faisant partie de la fonction publique de l'Etat, occupent des emplois qui ne figurent pas dans le budget general ou les budgets annexes. L'evaluation de ces effectifs est faite a partir de l'exploitation de l'enquete sur l'emploi effectuee par l'INSEE Il convient de noter que cette enquete est effectuee par sondage ; les effectifs qu'elle fait apparaitre sont donc seulement approches contrairement a ceux issus des recensements des agents de l'Etat qui resultent de depouillements exhaustifs. Ces notions ont ete precisees dans la reponse a la question no 13772. Pour avoir une exacte appreciation des evolutions des effectifs des personnels de l'Etat, il convient de retenir toujours la meme source, de preference celle figurant dans la reponse no 29903.

Données clés

Auteur : [M. Lorenzini Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36181

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique et plan

Ministère attributaire : fonction publique et plan

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 536

Réponse publiée le : 28 mars 1988, page 1365